



Pour qui ?

- Les jeunes âgés de **16 à 29 ans révolus** ;
- Au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.

Les avantages

L'alternance permet de concevoir un projet professionnel complet grâce à une formation diplômante ou qualifiante et une expérience concrète en entreprise :

- Obtenir un diplôme ou une qualification parmi un large choix de métiers ;
- Bénéficier de la gratuité des frais de formation ;
- Mettre en pratique les enseignements théoriques ;
- Être rémunéré, pendant sa formation en tant que salarié ;
- Accéder plus facilement à l'emploi, grâce à l'expérience professionnelle acquise en entreprise.

Durée

Le contrat d'apprentissage est conclu en contrat à durée limitée ou dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

La durée varie en fonction de la formation choisie.

En principe de deux années pour la période d'apprentissage ; cette durée peut, dans certains cas dérogatoires, être inférieure (6 mois) ou supérieure (3 ans), voire 4 ans pour les travailleurs handicapés.



Contrat d'apprentissage



RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS

La rémunération est calculée en pourcentage du SMIC selon l'âge et l'année de formation.

Grille salariale des apprentis

	< 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	> 26 ans
1ère Année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème Année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème Année	55 %	67 %	78 %	100 %
Année MC*	54 %	66 %	76 %	100 %

Grille salariale des apprentis BTP

	< 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	> 26 ans
1ère Année	40 %	50 %	55 %	100 %
2ème Année	50 %	60 %	65 %	100 %
3ème Année	60 %	70 %	80 %	100 %
Année MC*	65 %	75 %	80 %	100 %

Autres avantages

- L'apprenti est exonéré de charges sociales (salaire brut = salaire net).
- Aide au permis de conduire (500 €)
- Prime de 1er équipement : 500 € maximum

Pendant la période de formation :

- Indemnités repas : 3€ / repas (dans le restaurant de l'établissement)
- Indemnités hébergement : 6€ / nuitée (uniquement en internat)

*Mention Complémentaire